



Conseil de Communauté

Délibération n°352021

Jeudi 25 mars 2021 – 16h00

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-et-un et le 25 mars à 16 heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Pierre Soujol, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : M. Loïc FATACCIOLI, Mme Karine NADAL, MM. Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mmes Véronique MICHEL, Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mme Sylvie THOMAS, MM. Laurent GRASSET, Michel CRECHET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Isabelle AUTIER, Danielle RAZIGADE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. Florian TEMPIER, Mme Julie CROIN, MM. David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Pierre GRISELIN, Mmes Martine DUBAYLE-CALBANO, Isabelle DE MONTGOLFIER, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Laurent RICARD représenté par Patrick MARY, M. Stéphane DALLE représenté par Pierre SOUJOL, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN représentée par Paulette GOUGEON, Mme Viviane BONFILS représentée par Paulette GOUGEON, M. Michel GALKA représenté par Michel CRECHET, M. Stéphane ALIBERT représenté par Laurent GRASSET, Mme Marie PAPAIX représentée par Jean-Pierre BERTHET, Mme Annabelle DALLE représentée par Jérôme BOISSON, Mme Nouria DERDOUR représentée par Noureddine BENIATTOU, Mme Julia PLANE représentée par Claude CHABERT, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Francis GARNIER représenté par Pierre GRISELIN, M. Hervé DIEULEFES représenté par Laurent AJASSE, et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Secrétaire de séance : M. Patrice Speziale.

Objet : Budgets Annexes – Décisions Modificatives n°1 pour l'année 2021

Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux Finances, expose au conseil les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des budgets 2021 des différents budgets annexes de la Communauté de Communes.

BUDGET ANNEXE POLE ENTREPRENDRE INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2135 Agencement et aménagement des bâtiments	31 611,19	c/001 Résultat d'investissement reporté	35 777,86
Restes à réaliser 2020			
c/2135 Agencement et aménagement des bâtiments	4 166,67		
TOTAL	35 777,86	TOTAL	35 777,86

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/002 Résultat de fonctionnement reporté	292,62		
c/60612 Energie électricité	-292,62		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	25 434,33	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	25 434,33
TOTAL	25 434,33	TOTAL	25 434,33

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	10 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	17 772,89
c/615221 Entretien des bâtiments	7 772,89		
TOTAL	17 772,89	TOTAL	17 772,89

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2313 Travaux bâtiments	684 015,82	c/001 Résultat d'investissement reporté	684 015,82
TOTAL	684 015,82	TOTAL	684 015,82

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	10 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	176 841,32
c/615221 Entretien des bâtiments	115 000,00		
c/6156 Maintenance	16 841,32		
c/6542 Créances éteintes	35 000,00		
TOTAL	176 841,32	TOTAL	176 841,32

BUDGET ANNEXE ZAE SAINT SERIES (LES TERMES)

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/1641 Remboursement emprunt	189 857,71	c/001 Résultat d'investissement reporté	189 857,71
c/3351 Stock terrains aménagés	70 000,00	c/021 Virement du fonctionnement	70 000,00
TOTAL	259 857,71	TOTAL	259 857,71

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	12 252,22	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	32 252,22
c/678 Dépenses exceptionnelles	20 000,00	c/7133 Variation encours production de biens	70 000,00
c/023 Virement à l'investissement	70 000,00		
TOTAL	102 252,22	TOTAL	102 252,22

BUDGET ANNEXE ZAC PETITE CAMARGUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2764 Immobilisations financières	296 212,07	c/001 Résultat d'investissement reporté	296 212,07
TOTAL	296 212,07	TOTAL	296 212,07

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	129 091,62	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	129 091,62
TOTAL	129 091,62	TOTAL	129 091,62

BUDGET ANNEXE POLE D'EXCELLENCE RURALE VIAVINO

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	62 112,36	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	72 045,70
c/2313 Immobilisations en cours	22 000,00	c/021 Virement du fonctionnement	42 000,00
c/2188 Acquisition immobilisations	20 000,00		
Restes à réaliser 2020			
c/2188 Immobilisations corporelles	4 166,67		
c/2313 Immobilisations en cours	5 766,67		
TOTAL	114 045,70	TOTAL	114 045,70

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/61521 Entretien terrains	5 681,45	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	51 681,45
c/615221 Entretien bâtiments	4 000,00		
c/023 Virement à l'investissement	42 000,00		
TOTAL	51 681,45	TOTAL	51 681,45

BUDGET ANNEXE LES PORTES DU DARDAILLON

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	517 426,50	c/1641 Emprunt	600 000,00
c/3351 Stock terrains aménagés	82 573,50		
TOTAL	600 000,00	TOTAL	600 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	82 573,50	c/7133 Variation en cours de production de biens	82 573,50
TOTAL	82 573,50	TOTAL	82 573,50

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

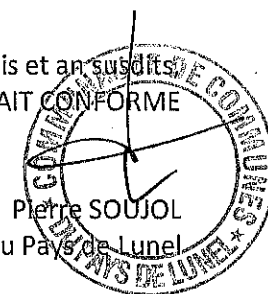
Où l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 5 abstentions (mesdames Julia Plane, Isabelle Autier, Danielle Razigade, messieurs Claude Chabert et Cyril Barbato) :

APPROUVE les décisions modificatives n°1 pour l'année 2021 des budgets annexes présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 01/04/21
Publication du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex